



Albi, le 2 décembre 2019

Communiqué de presse

Arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel du 19 novembre 2019, publié au Journal Officiel du 30 novembre 2019, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la commune de **Monestiés**, pour le phénomène de mouvement de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018.

Les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication au Journal Officiel pour déposer un dossier de demande d'indemnisation auprès des assureurs.

Contacts Presse :

Eugénie DURAND - 05 63 45 62 34/ 06 18 28 61 33 - eugenie.durand@tarn.gouv.fr
Noé CAPITANT - 05 63 45 60 87 - noe.capitant@tarn.gouv.fr
ASTREINTE COMMUNICATION (*après 18h, week-ends et jours fériés*) - **06 08 36 07 22**
Courriel : pref-communication@tarn.gouv.fr - Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>